F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 DECEMBRE 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

1. La trente-troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 9 au 12 décembre 2024 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 96 États membres et 23 observateurs. La session a été ouverte par M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Cette session était présidée par Son Excellence Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMPI.

2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/33/1 Prov.2.

3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a examiné l'accréditation des observateurs figurant dans le document CDIP/33/5. Le comité a décidé d'admettre, en qualité d'observateur ad hoc, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir The Chamber for the Protection of Copyright of Artists, Creators and Performers (SIIP) (Chambre pour la protection du droit d'auteur des artistes, des créateurs et des interprètes) de l'Ouzbékistan.

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont réitéré leur soutien et pris acte des efforts permanents déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement. Elles ont en outre réitéré leur volonté de participer activement et d'apporter leur contribution à l'ordre du jour de la présente session et ont fait part de leur souhait de faire avancer les travaux du comité.

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

5.1. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/33/2. Les États membres ont partagé leurs données d'expériences concernant diverses activités

d'assistance technique menées dans leur pays respectif. Ils ont également accueilli favorablement la structure actualisée du rapport et se sont également félicités des efforts déployés par le Secrétariat pour simplifier la présentation des informations. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes.

5.2. Rapports sur l'état d'avancement des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement, qui font l'objet du document CDIP/33/3. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces projets. Le comité a approuvé les points ci-après :

i. une prolongation, pour une durée de six mois, du délai de mise en œuvre du projet relatif à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique; une prolongation, pour une durée de quatre mois, du délai de mise en œuvre du projet du relatif à la systématisation des données statistiques et à la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour l'élaboration d'évaluations de l'incidence de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle; et une prolongation, pour une durée de trois mois, du délai de mise en œuvre du projet intitulé "Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement", à chaque fois sans incidence budgétaire;

ii. la proposition de mise à jour du calendrier de mise en œuvre des projets ci-après : a) Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA); et b) Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle, à chaque fois sans incidence budgétaire et sans prolongation du délai de mise en œuvre.

5.3. Rapport d'achèvement de la phase II du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, qui fait l'objet du document CDIP/33/6. Le comité a pris note des données d'expériences partagées par les pays bénéficiaires et des informations contenues dans ce document. Les délégations se sont félicitées de la mise en œuvre réussie du projet.

5.4. Rapport d'évaluation de la phase II du projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, qui fait l'objet du document CDIP/33/7. Le comité a pris note des informations figurant dans le document et a prié le Secrétariat d'intégrer les résultats issus de la mise en œuvre de ce projet dans les activités régulières de l'OMPI et de le tenir informé.

5.5. Rapport de l'évaluation de l'impact du projet relatif à l'accès et à l'appui aux bases de données spécialisées, qui fait l'objet du document CDIP/33/8. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif. Le comité s'est félicité du fait que le projet avait considérablement amélioré l'écosystème de l'innovation dans les pays bénéficiaires et qu'il se soit étendu à d'autres pays dans le monde. Cette évolution a permis de mieux faire connaître la propriété intellectuelle, de mieux la protéger et d'accroître la création de valeur en la matière, garantissant ainsi l'impact à long terme du réseau des Centres d'appui à la technologie et l'innovation (CATI). Le Secrétariat est encouragé à utiliser les constatations et les conclusions du rapport.

5.6. Rapport d'examen du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/33/9. Le comité a pris

note des informations contenues dans le document. Les délégations ont souligné la réussite du projet en matière d'intégration de ses résultats et de fourniture aux États membres des formations et du matériel personnalisés sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement. Le comité a demandé au Secrétariat d'octroyer les ressources nécessaires pour continuer d'intégrer les résultats du projet dans ses travaux, et pour tenir ces résultats à jour et visibles. Le comité a en outre demandé d'effectuer un examen de la méthodologie et des résultats du projet en 2027.

6. Au titre du point 5.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

6.1. Compilation des thèmes proposés par le Secrétariat pour les futurs webinaires consacrés à l'assistance technique (CDIP/33/INF/3). Le comité a accueilli favorablement les deux thèmes proposés pour l'organisation des webinaires en 2025.

6.2. Rapport sur les webinaires consacrés à l'assistance technique (CDIP/33/15). Le comité s'est félicité de l'organisation réussie des deux webinaires, ainsi qu'il est indiqué dans le document CDIP/33/15, et a pris note des informations fournies dans ce document.

6.3. Examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, contenu dans le document CDIP/33/4. Le comité a remercié les évaluateurs pour la qualité du rapport et a pris note des observations formulées par les délégations. Le comité est convenu de poursuivre la discussion sur l'examen extérieur à sa prochaine session. Pour faciliter la discussion, le comité a demandé au Secrétariat d'établir un document détaillant l'état d'avancement de chaque recommandation ainsi que les exigences nécessaires à leur mise en œuvre.

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

7.1. Poursuite des délibérations relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l'objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.

7.2. Informations actualisées sur la stratégie d'amélioration future de WIPO Match, qui fait l'objet du document CDIP/33/10. Le comité a accueilli favorablement la stratégie actualisée et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre, en gardant à l'esprit les synergies avec d'autres bases de données. Les progrès relatifs à WIPO Match seront présentés dans le cadre du Rapport sur l'état d'avancement des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement. Une évaluation sera soumise au comité à sa deuxième session en 2027.

7.3. Proposition de projet sur la mise en œuvre de services de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des bureaux du droit d'auteur, soumise par la Namibie, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/11. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.4. Proposition révisée concernant le projet de création d'un observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI, soumise par le Brésil, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/12 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.5. Proposition révisée concernant le projet visant à donner aux jeunes musiciens lusophones les moyens de vivre de la musique à l'ère du streaming musical, soumise par l'Angola, le Brésil, Cabo Verde et le Portugal, telle qu'elle figure dans le

document CDIP/33/14 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.6. Proposition révisée concernant le projet visant à mettre à l'honneur les examinateurs en propriété intellectuelle dans le monde, présentée par l'Arabie saoudite, telle qu'elle figure dans le document CDIP/33/13 Rev. Le comité a approuvé le projet révisé, compte tenu des observations formulées par les États membres, et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

7.7. Résumé du "Guide de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle liées aux applications mobiles et aux médias sociaux", contenu dans le document CDIP/33/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

7.8. Le comité a suivi l'exposé présenté par le Secrétariat sur le thème "Service IP EdTech : réduire les disparités en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle entre les États membres". Le comité a pris note des informations présentées dans l'exposé.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté un exposé intitulé "Incidence de l'intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle et le développement", dirigé par M. Kenichiro Natsume, sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Certaines délégations ont souligné le rôle joué par la propriété intellectuelle dans la promotion de solutions fondées sur l'intelligence artificielle pour relever les défis sociétaux ou ont insisté sur l'importance d'un développement éthique, transparent et durable de l'intelligence artificielle pour accélérer le progrès en faveur du développement durable, promouvoir l'innovation et renforcer les écosystèmes locaux d'intelligence artificielle comme moyen de préserver la dignité humaine, l'égalité et la justice. M. Natsume a remercié les États membres pour leur appui et leurs suggestions en vue de faire progresser les discussions sur l'intelligence artificielle au sein de l'OMPI.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

10. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

11. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]